Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260702-2026_07_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

–

Séance du 2 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 juillet à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de SÉNÉ a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation du 25 juin 2026 qui a été adressée par le Maire, Clément LE FRANC, conformément aux Articles L.2121.10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Présent(e)s :

LE FRANC Clément, ESPITALIER-NOËL Ludovic, MERCIER Françoise, BRUNEL Pascale, VIDOR Rémi, LE DUC Marine, LE GALL Bruno, BAUDRY Christophe, LE DIOT Marie-Laure, COHEN Kévin, ROUSSEL Sylvain, SERRE Pascal, GONIDEC Jean-Marc, RAUD Gaelle, MESSÉ-BOUILLARD Carole, EON Marjorie, KERLIDOU Estelle, JACOB Christine, FACCHINETTI Régis, MAHJOUB Ismahan (arrivée à 19h05), THÉOU François, VETTER Jean, LAUNAY Caroline

Absent(e)s :

SCHERPEREEL Laure, qui a donné pouvoir à Estelle KERLIDOU,
LE METOUR Jean Noël, qui a donné pouvoir à Bruno LE GALL,
PONSOT Claire, qui a donné pouvoir à Clément LE FRANC,
GAUDICHEAU Benoît, qui a donné pouvoir à Marie-Laure LE DIOT,
SEVENO Bertrand, qui a donné pouvoir à Françoise MERCIER,
PIC Jessica, qui a donné pouvoir à François THEOU,

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour désigner le secrétaire de séance et désigne : Françoise MERCIER

2026-07-01 - Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

Rapporteur : Clément LE FRANC

L'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que « dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation »

Le règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement de l'assemblée délibérante.

Suite à l'installation du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026, il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter son règlement intérieur, tel que présenté en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Finances du 23 juin 2026,

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260702-2026_07_01-DE

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

ADOPTE le règlement intérieur du Conseil Municipal ci-annexé.

Fait et délibéré avec les membres présents,

Séné, le 3 juillet 2026

Le Maire,

Signé par : Clément Le Franc
Date : 03/07/2026
Qualité : Maire

Clément LE FRANC

Acte rendu exécutoire après transmission
au représentant de l'Etat le 3 juillet 2026
et publication le 3 juillet 2026.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.